

Centres d'Excellence Africains CEA-IMPACT et Collège d'Ingénierie (CoE) de 2iE

POLITIQUE DE BOURSE

Formation doctorale

1. Appel à candidatures

Le Directeur de l'École Doctorale en concertation avec le Directeur de la Recherche et les les Chefs de laboratoires définissent les thématiques sur les quelles porteront les thèses et les différents responsables de ces thèmes proposent les sujets détaillés. L'École Doctorale lance à l'international l'appel ouvert à candidatures avec un délai fixe (généralement un mois). Cet appel à candidature est posté sur le site de 2iE et sur les sites partenaires (CIRAD, IRD, CAMES, etc.), ainsi que dans tous les réseaux scientifiques (Association des Universités Africaines, Agence Universitaire de la Francophonie, Centres d'Excellence Africains, etc.).

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation précisant la spécialité et le domaine de recherche envisagé avec le sujet (voir les avant-projets de thèse)
- Un curriculum vitæ
- Une lettre de recommandation écrite par au moins un enseignant de l'établissement supérieur d'origine sous qui le/la candidat (e) a eu à travailler
- Une photocopie légalisée du diplôme du Master certifiée conforme (pour une première inscription) ou du diplôme équivalent DEA (Diplôme d'Études Approfondies)
- Les photocopies légalisées des relevés de notes pour toute la formation universitaire précédente (Master ou équivalent)
- Le rapport de mémoire de Master
- La liste de publications (si existante)

En complément et lorsque le candidat est recruté à 2iE :

- Une copie de la convention de cotutelle le cas échéant
- Une charte de thèse et une convention de confidentialité signées par le candidat.
- Une photo d'identité
- Une photocopie de la pièce d'identité ou du passeport

2. Réception des candidatures

Les candidatures sont soumises à 2iE directement par courriel. Tous les dossiers sont d'abord regroupés pour examen de leur conformité aux critères académiques (pièces complètes, diplômes exigés à l'entrée ou les équivalences de ces diplômes, etc.) par l'École Doctorale. Après cette phase, une Commission de Sélection est composée pour l'examiner et statuer sur les candidatures complètes.

3. La Commission de sélection

Elle est composée :

- du Directeur de l'École Doctorale
- d'un chef de laboratoire (en fonction du sujet)
- du Directeur de la thèse à 2iE
- de deux (2) enseignants-chercheurs de 2iE (en fonction du sujet)
- d'une personne extérieure à 2iE

4. Les critères de sélection

Les critères suivants sont retenus :

- a. École où l'étudiant a eu son Master ou DEA, cotation axée sur la recherche (10 pts)
 - Bonne référence internationale : 10 pts
 - École moyennement référencée : 5 pts
 - École non connue : 0
- b. Les moyennes obtenues en Master ou DEA (30 pts)
 - Moyenne de 16/20 et plus : 30 pts
 - Moyenne de 14/20 et plus : 20 pts
 - Moyenne de 12/20 et plus : 10 pts
- c. Les moyennes obtenues en Master ou DEA sur la thématique choisie (eau-environnement-énergie et Génie civil) : cumul des matières rapportées sur 20. (50 pts)
 - Moyenne de 16/20 et plus : 50 pts
 - Moyenne de 14/20 à 16/20 : 25 pts
 - Moyenne de 12/20 à 14/20 : 10 pts
 - Moyenne <12 : 0
- d. L'âge du candidat qui sera noté sur 10 pts
 - Moins de 30 ans : 10 points
 - Entre 30 ans et 40 ans : 5 points
 - Plus de 40 ans : 0
- e. Le genre : bonus de 10 points pour les candidatures féminines.

Toute candidature ayant une note totale inférieure à 60 points sera éliminée.

5. Présélection et sélection finale

À l'issue de la phase d'étude des dossiers par la Commission de sélection, une liste de classement est établie avec un procès-verbal de présélection signé de tous les membres de la Commission (voir fiches en annexe). Les trois (3) meilleurs candidats sont convoqués dans les jours suivants pour des entretiens (en présentielle ou à distance par téléphone ou visio-conférence). La Commission délibère par la sélection du meilleur candidat. Une liste d'attente est également proposée en cas de désistement du candidat retenu. Tout cela est consigné dans le procès-verbal et, le cas échéant, soumis à l'avis du bailleur de fonds.

6. Procédure de diffusion des résultats de sélection

Sur cette base, les candidats sont classés et la liste issue de ce classement est envoyée, le cas échéant, au bailleur de fonds pour information et éventuellement non objection.

Dès réception de la réaction positive du bailleur de fonds, les étudiants sont informés de ce classement. À la suite de cette procédure, une lettre d'attribution de bourse est délivrée à chaque lauréat. Cette lettre rappelle le montant et la durée de la bourse (généralement 3 ans), la date de début de versement de la bourse qui correspond à la date de début de la thèse. Selon la source de financement de la bourse, elle peut couvrir entièrement ou partiellement les charges suivantes : les allocations de subsistance du doctorant et les frais d'assurance maladie de même que les frais d'inscription, les frais de recherche, les frais de mobilité, etc.

Dans le cadre du projet Centres d'Excellence de la Banque Mondiale (2019–2023), la bourse de thèse couvre les allocations de subsistance du doctorant, les frais d'assurance maladie de même que les frais d'inscription, les frais de recherche, les frais de mobilité et les frais de voyage¹. La bourse est attribuée pour trois années académiques et est versée chaque mois. Les éventuelles prorogations de durée de thèse ne donnent pas automatiquement droit à la prorogation de la bourse de thèse ; la prorogation de la bourse de thèse dépend de la disponibilité de financements.

Les candidats autorisés à s'inscrire sont aussi informés individuellement par courriel et la liste est affichée sur le site internet de 2iE.

Les candidats retenus auront une dizaine de jours pour confirmer leur intention de venir étudier à 2iE, faute de quoi, ils se verront remplacer par les candidats en liste d'attente dans le classement.

7. Mise en route des étudiants vers Ouagadougou

La liste des étudiants admis à 2iE mise à jour suite aux désistements éventuels est établie. Cette liste finale est transmise aux services compétents de 2iE pour les formalités de mise en route et d'assurance. L'assurance entrera en vigueur dès l'arrivée de l'étudiant au Burkina Faso.

9. Contact

Pour toute question liée aux bourses doctorales, s'adresser au responsable de l'École Doctorale de 2iE : Prof. Wennnd Kouni Igor OUEDRAOGO, Responsable de l'École Doctorale de 2iE, Tél. : +226 78 75 80 72, igor.ouedraogo@2ie-edu.org.

¹ C'est-à-dire couvrant le billet d'avion aller-retour entre la capitale du pays d'origine du candidat et Ouagadougou.